

# POUR UN LEMAN SANS JETSKI

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 limitant très fortement le jetski a été annulé le 30 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble.

## **De ce fait, la pratique du jet-ski est aujourd'hui possible ! L'avenir du Lac est en jeu !**

Le Lac Léman fait partie du patrimoine naturel européen et son équilibre est fragile. Une multitude d'usagers apprécie ce Lac exceptionnel et sa quiétude.

- Les jet-skis sont très puissants et circulent à grande vitesse.
- Ils émettent des bruits intenses simultanément dans l'eau et dans l'air.
- Ils changent très fréquemment de régime moteur et de direction.

**Les jet-skis créent donc des nuisances sévères et des risques pour :**

- **tous les usagers et riverains du lac** (bruits intenses et risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile),
- **l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral** (des études françaises et internationales ont démontré les forts impacts négatifs en particulier sur les poissons et les oiseaux).

Les autorités suisses, allemandes et autrichiennes **interdisent la pratique du jet-ski sur tous leurs lacs naturels. Il en est ainsi sur les lacs naturels en France (Lac d'Annecy, Lac du Bourget,...). Le Lac Léman serait alors l'exception.**

Les raisons dites touristiques et économiques avancées pour la pratique du jet-ski sont **infondées**. Pour quelques emplois créés, faudrait-il perdre **le caractère naturel et authentique du Lac Léman ?**

**L'intérêt général et la protection de l'environnement** doivent prévaloir sur les intérêts particuliers.

**Nous demandons l'interdiction totale de la pratique du jet-ski !**

# POUR UN LEMAN SANS JETSKI

L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 limitant très fortement le jetski a été annulé le 30 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble.

## **De ce fait, la pratique du jet-ski est aujourd'hui possible ! L'avenir du Lac est en jeu !**

Le Lac Léman fait partie du patrimoine naturel européen et son équilibre est fragile. Une multitude d'usagers apprécie ce Lac exceptionnel et sa quiétude.

- Les jet-skis sont très puissants et circulent à grande vitesse.
- Ils émettent des bruits intenses simultanément dans l'eau et dans l'air.
- Ils changent très fréquemment de régime moteur et de direction.

**Les jet-skis créent donc des nuisances sévères et des risques pour :**

- **tous les usagers et riverains du lac** (bruits intenses et risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile),
- **l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral** (des études françaises et internationales ont démontré les forts impacts négatifs en particulier sur les poissons et les oiseaux).

Les autorités suisses, allemandes et autrichiennes **interdisent la pratique du jet-ski sur tous leurs lacs naturels. Il en est ainsi sur les lacs naturels en France (Lac d'Annecy, Lac du Bourget,...). Le Lac Léman serait alors l'exception.**

Les raisons dites touristiques et économiques avancées pour la pratique du jet-ski sont **infondées**. Pour quelques emplois créés, faudrait-il perdre **le caractère naturel et authentique du Lac Léman ?**

**L'intérêt général et la protection de l'environnement** doivent prévaloir sur les intérêts particuliers.

**Nous demandons l'interdiction totale de la pratique du jet-ski !**